

Guide des parents Programme Camp de jour



Ville de Lévis



Ville de Lévis



**Chères Lévisiennes,
Chers Lévisiens,**

Le programme Camp de jour de la Ville de Lévis offre à chaque année des activités diversifiées, un environnement stimulant et un encadrement de qualité pour des milliers de jeunes Lévisiennes et Lévisiens. Encore cet été, nos équipes d'animation passionnées amuseront vos enfants grâce à une panoplie d'activités les plus divertissantes et enrichissantes les unes que les autres.

Notre désir est de créer des souvenirs inoubliables tout en contribuant à augmenter le sentiment de fierté et d'appartenance de nos jeunes envers leur communauté.

Je souhaite un très bel été à toutes et à tous !

Le maire de Lévis

Gilles Lehouillier





Ville de Lévis

Chers parents,

C'est avec plaisir que nous vous présentons ce document, lequel vous informera sur les règles de fonctionnement du programme Camp de jour de la Ville de Lévis afin de faciliter une meilleure intégration de votre enfant.

Nous espérons que ce guide répondra à vos interrogations. Nous demeurons à votre disposition pour répondre à vos questions ou commentaires. Vous pouvez communiquer avec nous tout au long de l'été en utilisant l'adresse de courriel suivante : infocamp@ville.levis.qc.ca. C'est avec votre collaboration que nous pouvons améliorer notre service de camp de jour.

Toute l'équipe du programme Camp de jour vous souhaite un excellent été !

*Veuillez noter qu'afin d'alléger la lecture de ce document, le terme parents désigne les tuteurs, tuteurs et les titulaires de l'autorité parentale de l'enfant.

Collaboration :
Direction de la vie communautaire
Direction des communications

Design graphique :
Graphisme Lévis

Janvier 2020

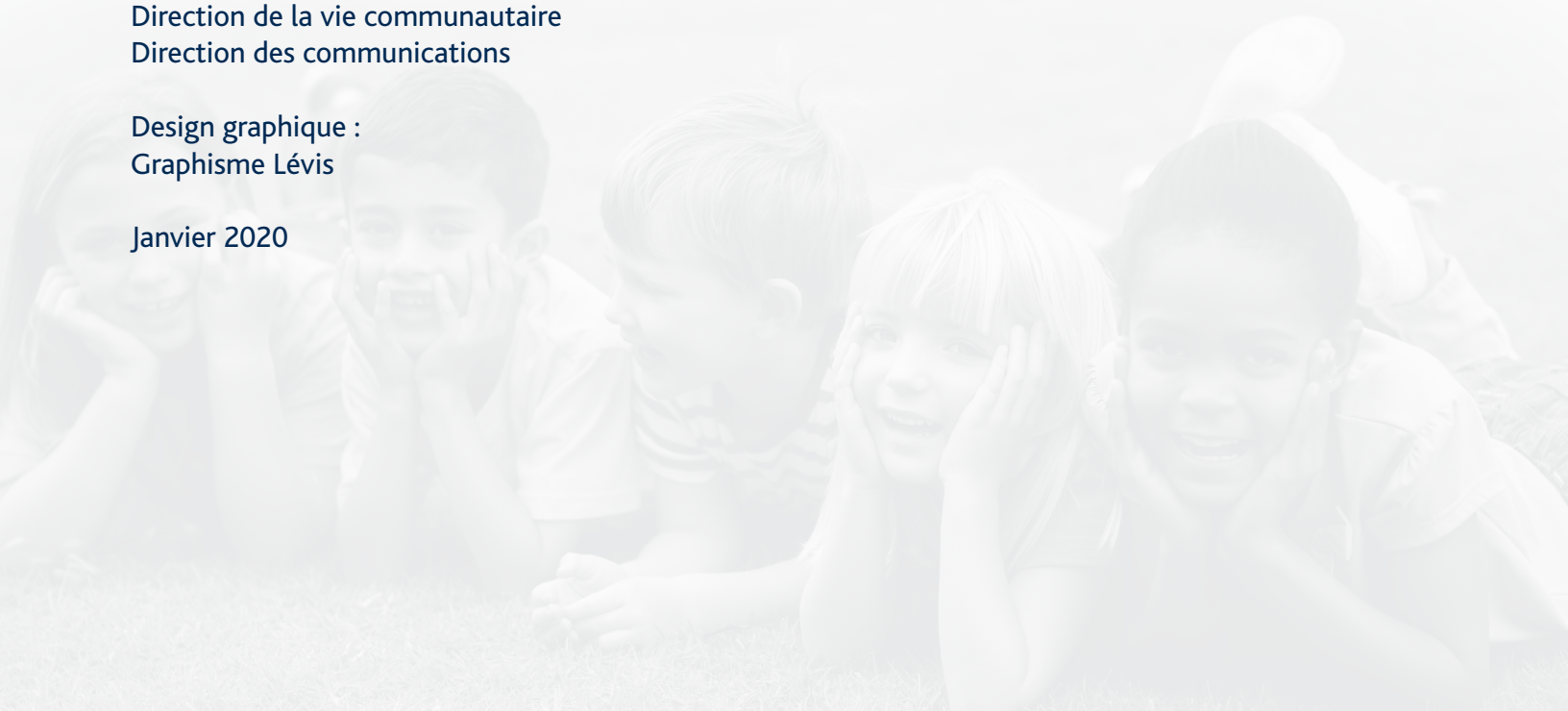


TABLE DES MATIÈRES

1-	RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	5
1.1	MISSION DU PROGRAMME CAMP DE JOUR	5
1.2	OBJECTIFS DU PROGRAMME CAMP DE JOUR	5
1.3	STRUCTURE D'ENCADREMENT DU PROGRAMME CAMP DE JOUR	5
1.4	MATÉRIEL REQUIS	5
1.5	HORAIRE DE LA JOURNÉE	6
1.6	PROCÉDURE D'ARRIVÉE	6
1.7	CARTE DE PRÉSENCE	6
1.8	DÎNER	6
1.9	PROCÉDURE DE DÉPART	6
1.10	POLITIQUE D'ABSENCE, D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT	7
1.11	REÇU D'IMPÔT	7
1.12	SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT	7
1.13	OBJETS PERDUS	7
2-	SANTÉ ET SÉCURITÉ	8
2.1	FICHE SANTÉ	8
2.2	ALLERGIES	8
2.3	MÉDICAMENTS	8
2.4	URGENCE	9
2.5	SURVEILLANCE	9
2.6	BAIGNADE	9
2.7	INTIMIDATION	10
2.8	VÉLOS	10
2.9	TRANSPORT EN AUTOBUS	11
2.10	SÉCURITÉ PRÈS DES SITES DU CAMP DE JOUR	11
2.11	AMÉLIORATION CONTINUE	11

À LIRE AVEC VOTRE ENFANT AVANT LE DÉBUT DU CAMP DE JOUR

CODE DE VIE AU PROGRAMME CAMP DE JOUR	12
RÈGLES DE SÉCURITÉ : CONDUITE À ADOPTER COMME PIÉTONNE OU PIÉTON	14



1- RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX



1.1 MISSION DU PROGRAMME CAMP DE JOUR

Permettre aux jeunes lévisiennes et lévisiens âgés entre 5 et 12 ans **de vivre des activités estivales récréatives, diversifiées, stimulantes et sécuritaires** dans le respect des différences.

1.2 OBJECTIFS DU PROGRAMME CAMP DE JOUR

- Offrir des activités sportives, artistiques, récréatives et socioéducatives enrichissantes où le plaisir se combine à de nouveaux apprentissages;
- Offrir un cadre de loisir sécuritaire et de qualité;
- Contribuer au développement de l'autonomie, de l'estime de soi et de l'adoption de saines habitudes de vie de l'enfant;
- Permettre à tous les enfants, sans égard à leur incapacité ou situation de handicap, de s'impliquer dans une vie de groupe et de découvrir son milieu.

1.3 STRUCTURE D'ENCADREMENT DU PROGRAMME CAMP DE JOUR

Afin que votre enfant puisse bénéficier d'activités stimulantes et sécuritaires une équipe est présente durant toute la période estivale.

L'animatrice ou l'animateur du camp est responsable de l'animation quotidienne et du bon déroulement des activités. Il ou elle se fera un plaisir de répondre à vos questions, mais sa priorité demeure la supervision et l'encadrement du groupe à sa charge. Il ou elle est assisté de deux responsables de parc qui sont également présents sur le site.

Si vous avez des questions relatives au fonctionnement ou qui ne nécessitent pas la présence immédiate de l'animatrice ou de l'animateur, nous vous invitons à vous référer au responsable de parc sur le site d'activité que fréquente votre enfant.

1.4 MATÉRIEL REQUIS

Afin de nous assurer du bon déroulement des activités, nous demandons que votre enfant apporte ce matériel tous les jours :

- Bouteille d'eau, de préférence réutilisable ;
- Maillot de bain et serviette ;
- Élastique à cheveux pour la baignade (si cheveux longs) ;
- Chapeau ;
- Crème solaire (aucun prêt de crème solaire) ;
- Espadrilles ou souliers pour les activités sportives ;
- Des bottes de pluie et un imperméable, car les activités sont offertes même en cas de pluie ;
- Boîte à lunch avec deux collations et un bloc réfrigérant.

Nous ne sommes pas responsables des objets perdus.

Évitez d'apporter des objets personnels ou de valeur (jouets, matériel électronique) qui pourraient être perdus ou brisés.

Nous vous prions de bien identifier tous les vêtements et les effets personnels de votre enfant.



1.5 HORAIRE DE LA JOURNÉE

Toutes les activités se déroulent du lundi au vendredi entre 7 h 15 et 17 h 45, à moins d'avis contraire.

Pour connaître le détail de la programmation, veuillez consulter le tableau d'affichage près de la table d'accueil sur le site que fréquente votre enfant.

1.6 PROCÉDURE D'ARRIVÉE

Un rassemblement se fait à 8 h 30 et à 12 h 30 sur le site où votre enfant est inscrit. En cas de retard, l'enfant doit se présenter au bureau de la personne responsable. Il est de votre devoir de reconduire votre enfant directement sur les lieux des activités où sa présence sera inscrite par le personnel de l'équipe d'animation. **NOUS NE VOUS CONTACTERONS PAS EN CAS D'ABSENCE.**

1.7 CARTE DE PRÉSENCE

Lors de son arrivée, l'enfant doit donner son nom au personnel de la table d'accueil, où le responsable notera l'heure d'arrivée. L'enfant recevra sa **carte de présence**, qu'il devra immédiatement remettre à son animatrice ou son animateur. L'enfant ne garde pas la carte avec lui, c'est l'animatrice ou l'animateur qui doit l'avoir en tout temps avec lui dès que l'enfant arrive sur le site du camp de jour.

1.8 DÎNER

L'encadrement du dîner est supervisé en tout temps par le personnel d'animation.

Les repas ne sont pas fournis. Prévoir un repas froid et un bloc réfrigérant, car il n'y a pas de réfrigérateur et très peu de fours à micro-ondes sur les sites des camps de jour.

Le partage de nourriture entre les enfants est formellement interdit, en raison des intolérances et allergies alimentaires.

1.9 PROCÉDURE DE DÉPART

L'enfant inscrit au programme Camp de jour ne peut partir seul sans une **autorisation écrite** des parents. Pour autoriser d'autres personnes que les parents à venir chercher l'enfant (famille, amis, etc.), veuillez inscrire le prénom et le nom des personnes sur la [Fiche santé](#) de l'enfant.

Afin d'assurer le contrôle des départs et d'assurer la sécurité de tous, veuillez passer par l'accueil pour venir chercher votre enfant, et ce, en tout temps. À l'accueil, vous devrez vous identifier à une personne qui vérifiera si vous êtes autorisé à venir chercher l'enfant et qui vous remettra une carte d'autorisation qui correspond à votre lien avec l'enfant. Par la suite, vous serez dirigé vers l'endroit où le groupe de l'enfant se trouve. L'animatrice ou l'animateur effectuera une deuxième vérification et vous demandera votre carte, puis, vous pourrez quitter avec votre enfant.

L'heure de départ ainsi que la personne venant chercher l'enfant sont notées tous les jours. Si une personne non autorisée sur la [Fiche santé](#) se présente afin de venir chercher l'enfant, un appel aux parents sera effectué afin d'obtenir l'autorisation.

1.10 POLITIQUE D'ABSENCE, D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

Veuillez noter que nous ne prenons pas en note les absences. Nous ne vous téléphonerons pas si votre enfant n'est pas présent au camp de jour. **Il n'est donc pas nécessaire de nous avertir lors de l'absence de votre enfant.**

[L'annulation de l'inscription](#) est possible avant la date à laquelle débute le programme Camp de jour, qui est généralement à la fin du mois de juin. Le remboursement s'effectue avec des frais de 15 % du montant de l'inscription. Aucun remboursement n'est possible après cette date, sauf pour des motifs médicaux.

Une fois le camp de jour débuté, vous pouvez faire une demande écrite pour les cas de force majeure (blessure ou maladie) en utilisant le formulaire d'annulation et de remboursement disponible sur notre site Internet. Cette demande doit obligatoirement être acheminée rapidement, accompagnée d'un billet médical. Vous devez faire cette demande au maximum 30 jours après la fin des activités. S'il y a lieu, le montant remboursé correspondra à la proportion des activités restantes. Des frais administratifs de 15 % sont tout de même applicables.



1.11 REÇU D'IMPÔT

Un reçu vous sera envoyé par la poste en février de l'année suivante (relevé 24) ; celui-ci vous servira lors de votre déclaration d'impôt. Nous devons avoir le numéro d'assurance sociale de la personne qui paie le service.

1.12 SERVICE D'INTÉGRATION

Afin de soutenir l'intégration d'enfants handicapés ou ayant des besoins d'encadrement particuliers au sein des activités régulières du programme Camp de Jour, la Ville de Lévis met en place diverses actions, dont un service d'accompagnement lorsque cela est requis. Le personnel accompagnateur embauché par la Ville a le rôle d'intégrer l'enfant au sein d'un groupe, lui permettant ainsi de vivre des expériences de loisirs avec d'autres jeunes. Le jumelage de deux ou plusieurs enfants est parfois une mesure indispensable afin d'offrir le service au plus grand nombre possible d'enfants. Un comité multidisciplinaire est formé pour analyser les demandes soumises et recommander les modalités.

Voici les étapes d'inscription pour bénéficier de l'accompagnement :

1. Inscrire votre enfant aux semaines de camp de jour selon l'horaire des inscriptions.
2. Inscrire votre enfant à l'activité *Service d'accompagnement*.
3. Remplir le [formulaire d'identification des besoins](#) que vous retrouverez en ligne dans la page des inscriptions.
4. Remplir le formulaire [Fiche santé](#) accessible en ligne dans la page *Camp de jour*.

Si vous avez des questions quant à l'admissibilité de votre enfant à ce service, nous vous invitons à nous contacter afin que nous puissions évaluer la situation avec vous. Nous vous invitons à prendre connaissance du [Guide d'information](#) sur ce service.

Prenez note que si votre enfant requiert des besoins d'aménagement particuliers, il est possible que certains sites soient privilégiés.

1.13 OBJETS PERDUS

Sur chacun des sites du camp de jour, une table ou un bac d'objets perdus sera mis à votre disposition. Toutefois, nous ne sommes pas responsables des objets perdus. Veuillez nous faire part de la perte de tout objet afin que nous tentions de le retrouver.

Lors de la dernière journée des activités estivales, tous les objets perdus seront mis dans un sac identifié et envoyés au **Service d'entraide du quartier**. Nous demandons aux Services d'entraide de conserver ces objets perdus pendant deux semaines avant de les mettre en vente. Veuillez donc vous référer au service d'entraide de votre quartier après la fin des activités du programme Camp de jour.

2- SANTÉ ET SÉCURITÉ

2.1 FICHE SANTÉ

La **Fiche santé** contient les informations essentielles à la sécurité de l'enfant sur une approche particulière dans le cas d'un enfant ayant un besoin particulier d'encadrement ainsi que les renseignements sur ses habiletés aquatiques. **Elle doit être reçue avant la mi-mai** pour que votre enfant commence le camp de jour et accède à la piscine.

Les numéros de téléphone en cas d'urgence sont très importants. Il est donc primordial de bien les indiquer et de communiquer tout changement en utilisant l'adresse suivante :
infocamp@ville.levis.qc.ca ou par téléphone au 418 835-4960 poste 4639.

*Noter que pour les enfants ayant des problématiques de santé requérant une intervention d'urgence, il est possible que nous vous demandions de compléter des documents complémentaires.

2.2 ALLERGIES

Votre enfant ne peut apporter aucune collation et aucun repas pouvant contenir des noix et des arachides, car plusieurs enfants qui fréquentent les sites du camp de jour sont allergiques.

Exceptionnellement, nous pourrions demander le retrait de d'autres aliments allergènes selon la gravité des allergies.

Il est important de mentionner les allergies de votre enfant dans sa **Fiche santé**.
Si votre enfant est reconnu allergique, la photo est obligatoire sur la **Fiche santé.**



2.3 MÉDICAMENTS



Outre la médication d'urgence (ex. : Épipen lors d'une allergie), aucun médicament, autant en vente libre que prescrit, n'est distribué ou administré par le personnel du programme Camp de jour. Le parent ou une personne désignée par celui-ci doit être en mesure de venir lui donner sur le site du camp. Dans de telles circonstances, des modalités de fonctionnement seront prévues avec le parent. Le parent est invité à s'adresser au responsable du parc pour toute particularité en lien avec la médication de son enfant. Notez que par mesure de sécurité, les enfants ne peuvent conserver de la médication dans leur sac ou boîte à lunch.

Auto-injecteur : lorsque l'enfant est reconnu allergique, par mesure de sécurité, l'auto-injecteur doit être en tout temps porté sur l'enfant. Vous devrez fournir à votre enfant une **pochette ventrale** qu'il aura toujours sur lui et qui contiendra son auto-injecteur (ou tout autre médicament qui doit être administré en cas d'urgence) avec la prescription du médecin. Lors des périodes de baignade, une personne responsable de votre enfant portera la pochette de votre enfant sur lui. La prescription doit être apposée sur l'auto-injecteur ou sur la boîte. Un enfant qui n'aurait pas sa médication d'urgence ou son auto-injecteur lors de son arrivée pourrait se voir refuser l'accès au site.



2.4 URGENCE

Sur la [Fiche santé](#) de votre enfant, vous devez signer l'autorisation pour les soins nécessaires en cas d'urgence. Évidemment, lors d'une situation urgente, les parents ou les personnes ressources indiquées sur la [Fiche santé](#) seront contactés, d'où l'importance de donner des numéros de téléphone valides avec des accès rapides aux parents.

Risque de contagion : Si votre enfant présente des symptômes qui donnent au personnel des raisons de croire qu'il est malade, vous serez contacté et quelqu'un devra venir le chercher le plus rapidement possible. Si votre enfant a des symptômes (fièvre, vomissements, poux, toux importante, etc.) pouvant être contagieux, nous vous demandons de le garder à la maison pour éviter la propagation.

2.5 SURVEILLANCE

Aucune surveillance n'est assurée en dehors des heures d'activités du camp de jour. Des frais de retard sont exigibles pour tout enfant qui quitte après 17 h 45. Ces frais sont de 5 \$ par tranche de 15 minutes entamées. Ces frais sont payables la journée même du retard.

Le ratio du nombre d'enfant par animatrice ou animateur varie selon le degré scolaire :

Maternelle	1/12
1 ^{ère} et 2 ^e année	1/15
3 ^e et 4 ^e année	1/15
5 ^e , 6 ^e année et secondaire 1	1/18

Veuillez prendre note que le degré scolaire est celui de votre enfant au moment de l'inscription.

Dans l'objectif de répondre à un plus grand nombre de demandes, il se pourrait que certains groupes d'âge se voient jumelés en fonction de l'âge des enfants.

2.6 BAIGNADE

Il est obligatoire de remplir la section Aquatique sur la [Fiche santé](#) de votre enfant afin que ce dernier puisse se baigner dans le cadre d'activités au camp de jour.

Le personnel du programme Camp de jour et du secteur aquatique de la Ville de Lévis travaille en étroite collaboration, notamment par l'application du programme de prévention *À l'eau*. Ce programme a pour objectif d'identifier les enfants qui possèdent les habiletés aquatiques nécessaires pour participer à une période de baignade dans un lieu public avec ou sans le port du vêtement de flottaison individuel (VFI). Pour ce faire, deux moyens ont été mis en place, soit :

- 1) Se renseigner auprès des parents, à l'aide de la [Fiche santé](#) du camp de jour, s'ils exigent le port du VFI pour leur enfant ;
- 2) Évaluer les habiletés aquatiques de certains enfants par le personnel du secteur aquatique lors de leur première période de baignade.

Lors de chacune des périodes de baignade, afin de reconnaître rapidement les enfants qui doivent porter le VFI ou non, un bracelet rouge ou vert leur est remis :

- Bracelet rouge : VFI obligatoire
- Bracelet vert : peut nager sans VFI

Groupe d'âge

Tous les enfants de 6, 7 et 8 ans seront évalués selon les critères d'évaluation du programme *À l'eau*.

Les enfants de 5 ans, ou ceux dont les parents auront indiqué dans la [Fiche santé](#) que le port du VFI est obligatoire, ne seront pas évalués. Ils devront automatiquement porter le VFI.

Pour les enfants de 9 ans et plus, la recommandation du parent s'applique.

Application

Lorsqu'un enfant obtient un bracelet rouge à l'issue de l'évaluation ou de la décision du parent (sur la Fiche santé, section Habiletés aquatiques), il doit le porter pendant tout l'été. Veuillez noter que la décision est irréversible jusqu'à l'été suivant. Toutefois, si un enfant a un bracelet vert et qu'un membre du personnel aquatique ou du programme Camp de jour considère qu'il y a un risque pour cet enfant, un bracelet rouge et un VFI lui seront remis, et ce, même s'il a 9 ans ou plus.

L'évaluation est effectuée par un membre du personnel aquatique et l'application, par un membre du personnel du programme Camp de jour.

Pour des questions supplémentaires, il est possible de contacter le numéro suivant : **418-839-2002**

2.7 INTIMIDATION

Les gestes d'intimidation ne sont pas tolérés. Dans le but d'offrir aux jeunes un environnement sain, sécuritaire et de plaisir, nous vous demandons de nous informer si votre enfant vous mentionne qu'il vit des situations difficiles au camp de jour ou s'il est ou a été victime d'intimidation dans d'autres sphères (ex. : à l'école).

2.8 VÉLOS

Tous les vélos doivent être verrouillés. Nous vous conseillons un cadenas à combinaison pour éviter la perte des clés. N'oubliez pas que le casque de protection devrait être verrouillé avec le vélo. Il doit être rangé aux endroits prévus à cet effet, car aucun vélo n'est toléré à l'intérieur et sur les aires de jeux.

Nous ne sommes pas responsables des bris ou des vols.

2.9 TRANSPORT EN AUTOBUS

Les enfants auront parfois à utiliser le transport en autobus. Le personnel sera présent à bord des autobus afin de faire respecter les règles de sécurité désignées par le chauffeur de l'autobus.

2.10 SECURITÉ PRÈS DES SITES DU CAMP DE JOUR

Lors de la période estivale, nous vous demandons d'être vigilants près des sites du camp de jour pour la sécurité des enfants. Voici donc quelques consignes simples de conduite que nous vous demandons de respecter dans les stationnements et aux alentours :

- réduisez votre vitesse ;
- ne dépassez jamais un autre véhicule ;
- restez à bonne distance des cyclistes, des piétonnes et des piétons ;
- ne contournez pas les cônes et les tréteaux, ils sont là pour protéger les aires de jeux ;
- accompagnez votre enfant dans le stationnement, ne le laissez pas se rendre à la table d'accueil seul.

2.11 AMÉLIORATION CONTINUE

Dans un objectif d'améliorer notre offre de service du programme Camp de jour, nous invitons les parents à compléter un sondage de satisfaction qui se trouve sur le site Internet de la Ville de Lévis à ville.levis.qc.ca/loisirs/camps-de-jour. Il est également possible, sur demande, d'obtenir une copie papier.





À LIRE AVEC VOTRE ENFANT



Code de vie au programme Camp de jour

Fondé sur la mission du camp de jour, le code de vie a pour objectif que chaque enfant se développe de façon harmonieuse. Ces règles s'adressent à tous les parents et enfants inscrits au programme Camp de jour ainsi qu'aux membres du personnel.

RESPECT DE SOI

- 1) Je m'engage à porter des vêtements appropriés et adaptés aux activités.
- 2) Je m'engage à porter un équipement de protection approprié par mesure de sécurité, lorsque requis. Par exemple : la veste de flottaison.
- 3) Je m'engage à apporter des collations et des repas sains et sans traces de noix ou d'arachides.

RESPECT DES AUTRES

- 1) Je m'engage à faire preuve de politesse et de respect envers les autres, en gestes et en paroles.
- 2) Je m'engage à respecter les consignes pour le bon fonctionnement des activités.
- 3) Je m'engage à respecter les biens des autres et ceux mis à ma disposition.
- 4) Je m'engage à avoir une attitude positive lors des activités du camp de jour.
- 5) Je m'engage à gagner humblement et à perdre dignement.
- 6) Je m'engage à demeurer en tout temps en présence de mon groupe et de mon animatrice ou animateur.

CONSÉQUENCES EN CAS DE MANQUEMENT

Lors d'un manquement au code de vie concernant le respect des autres, le personnel appliquera certaines conséquences en respectant une gradation. Il est important de comprendre que chaque moyen a pour but de faire cesser un comportement inadéquat et d'offrir un moment de réflexion et de planification lors duquel les parents seront interpellés pour trouver des pistes de solution avec l'équipe d'animation, l'enfant et son intervenant s'il y a lieu.

Veuillez prendre note que **des gestes plus graves** entraînent des conséquences immédiates pour l'enfant ou pour autrui. Chaque situation sera évaluée individuellement et selon la gravité des actes. Il est possible que l'expulsion pour une ou plusieurs journées soit appliquée automatiquement, sans avertissement écrit préalable. De plus, si nous jugeons que la situation requiert la prise en charge parentale nous pourrions vous joindre afin que vous veniez chercher votre enfant immédiatement.

Afin de respecter les réalités de certains enfants qui fréquentent nos sites d'activités, il se peut que l'application des conséquences soit légèrement différente.

LA VILLE DE LÉVIS ENGAGÉE DANS LES SAINES HABITUDES DE VIE

En cohérence avec sa Politique de l'activité physique, du sport et du plein air, la Ville de Lévis vise à mettre en place les conditions favorisant de saines habitudes de vie pour les individus et les familles en rendant disponibles des activités physiques, sportives et de plein air diversifiées, accessibles et adaptées à leur mode de vie sur l'ensemble du territoire.

C'est donc dans cet esprit que nous encourageons les saines habitudes de vie dans les activités proposées à votre enfant et que nous favorisons la promotion de saines habitudes alimentaires dans les diverses thématiques.



RÈGLES DE SÉCURITÉ

Conduite à adopter comme piétonne ou piéton

Sais-tu que les piétonnes et les piétons ont eux aussi des règles à respecter?

Certaines zones te sont réservées pour marcher en sécurité.

Il existe des panneaux pour indiquer ces zones :



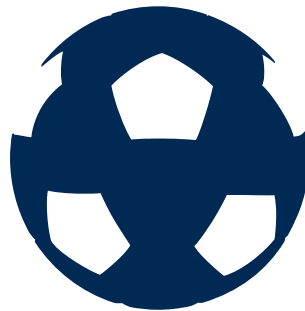
- Sur le trottoir, marche loin du bord et évite de descendre sur la chaussée. Il ne faut ni courir, ni jouer au ballon, ni faire de la trottinette, du patin à roues alignées ou de la planche à roulettes.
- Le long d'une route ou d'une rue sans trottoir, marche à gauche de la chaussée de façon à voir venir les véhicules en sens inverse. Sois attentif aux véhicules.
- Utilise les passages pour piétons pour traverser ou recherche l'endroit le plus sûr en l'absence de passage pour piétons.



- Aux feux de circulation munis d'un bouton de feux pour piétons, appuie sur celui-ci et attend que le bonhomme soit passé au blanc pour traverser en t'assurant que tous les véhicules sont arrêtés.
- Assure-toi de compter jusqu'à trois et regarde autour de toi, même si le feu indique que c'est à toi de traverser la rue. Regarde à gauche, à droite, puis de nouveau à gauche avant de t'engager. Au milieu de la chaussée, regarde de nouveau à droite.
- Descends de ta bicyclette pour traverser les intersections.
- Ne cours jamais lorsque tu traverses une intersection.
- Ne traverse jamais entre deux véhicules.
- En l'absence de feux pour piétons, traverse la rue lorsque le feu de circulation passe au vert. Ne traverse pas lorsque le feu passe au jaune. Ne traverse jamais la rue lorsque le feu est rouge.



L'équipe du programme
Camp de jour de la
Ville de Lévis vous
souhaite un bel été!



Ville de Lévis

ville.levis.qc.ca/loisirs/camps-de-jour
infocamp@ville.levis.qc.ca
418 839-2002